Monsieur le Président, Mrs les Directeurs

Vous nous avez présenté le projet de fusion DAIP/DPIT pour information le 21 juin 2018 et nous devons maintenant donner notre avis.

En premier lieu nous vous rappelons que Force Ouvrière (FO) défend les intérêts des agents, leurs emplois, leurs conditions de travail et leurs salaires.

Les fonctions centrales sont, pour l’instant les seuls services impactés par cette réorganisation. Cette fusion s’accompagne d’une suppression d’une cinquantaine d’emploi soit environ un tiers des effectifs des fonctions centrales des 2 divisions. Alors que le but affiché de cette fusion est de conserver l’expertise métiers du thermique, nous voyons dans ces réductions la perspective de pertes de compétences.

Dans cette réorganisation, il semble que faire du moins soit l’objectif premier. Le transfert de compétences n’est pas organisé. L’évolution de la Délégation Technique Environnement Patrimoine (DTEP), dont les effectifs fondent à vue d’œil, démontre un risque réel de renoncement dans les activités. Nous serons attentifs à tout transfert d’activité de la division vers les unités et sous unités de production dont les activités sont déjà très denses.

Il est prévu qu’une partie des suppressions d’emplois soit liée à des départs en retraite naturels ou en congé fin de carrière. Pour les agents qui vont rester en poste, la tâche sera difficile dans cette nouvelle division plus grande et dont les métiers seront très divers.

La DAIP et la DPIT sont toutes les 2 des organisations avec leurs cultures et leurs méthodes de travail propres. Les agents de chacune des divisions ont le sentiment que l’autre division est avantagée par rapport à la leur. Il est fort probable que le mariage connaisse quelques secousses. Cette rationalisation risque de créer de la désorganisation. Les dommages collatéraux seront visibles à travers la qualité du travail et la santé des agents.

A ce jour les mesures d’accompagnement social de cette réorganisation ne sont connues que partiellement.

Les agents auxquels vous avez demandé de se positionner sur un départ en CFC en février 2018, sont toujours dans l’attente des modalités et conditions de ce CFC.

Nous avons également demandé que le mécénat de compétences fasse partie du dispositif d’accompagnement de cette réorganisation. Nous attendons une position claire de votre part sur le sujet.

La direction assure qu’aucun agent ne sera mis de côté lors de la mise en place de la nouvelle division. L’équité de traitement de tous les agents est un point sur lequel nous sommes intransigeants.

Du point de vue des parcours professionnels, cette fusion peut amener des opportunités pour les agents et créer des passerelles dans ce nouvel ensemble. Pour autant Cela ne doit pas être la porte ouverte à de nouvelles restructurations et suppressions d’emplois

Pour les emplois du thermique menacés par les décisions de la COP 21, le repositionnement au sein d’une division plus grande de la DPNT donnera sûrement une bouffée d’oxygène.

Notre position sur le bien-fondé de cette fusion est bien évidemment de ne pas laisser la DPIT se morceler et d’intégrer dans les meilleures conditions ce nouvel ensemble. FO souhaite que tous les agents se sentent appartenir à une seule et même Division.

Nous serons vigilants lors de la mise en place de cet ensemble. Nous resterons en veille et à l’écoute des agents. Tous les agents doivent être accompagnés jusqu’au bout.

**Motivation du vote contre :**

 Après notre analyse du dossier présenté, les conséquences identifiées en particulier les nombreuses suppressions de postes aux niveaux des fonctions centrales des divisions, nous amènent à émettre un avis négatif sur le projet de fusion DAIP/DPIT.